

CERTIFICAT DE SUPERFICIE

Loi 96-1107 du 18 décembre 1996 et décret n° 97-532 du 23 mai 1997. Articles 4-1 et 4-2 du décret n°67-223 du 17 mars 1967.

A DESIGNATION DU BATIMENT

Nature du bâtiment : Bâtiment Nombre de Pièces : Etage : Numéro de lot : Référence Cadastre : NC	Adresse : 2 rue de l'Europe 62570 WIZERNES Bâtiment : Escalier : Porte : Propriété de: SELARL HERBAUT PECOU 125 Terrasse de l'Université 92000 NANTERRE Mission effectuée le : 06/03/2026 Date de l'ordre de mission : 05/03/2026 N° Dossier : 132529 HERBAUT PECOU C
--	---

Le Technicien déclare que la superficie du bien ci-dessus désigné, concerné par la loi 96-1107 du 18/12/96 est égale à :

Total : 105,29 m²
(Cent cinq mètres carrés vingt-neuf)

B DETAIL DES SURFACES PAR LOCAL

Pièce ou Local	Etage	Surface Loi Carrez	Surface Hors Carrez
Entrée	RDC	0,000 m ²	0,000 m ²
Placard n°1	RDC	0,000 m ²	0,000 m ²
Bureau n°1	RDC	0,000 m ²	0,000 m ²
WC	RDC	0,000 m ²	0,000 m ²
Salon	RDC	0,000 m ²	0,000 m ²
Salle à Manger	RDC	0,000 m ²	0,000 m ²
Cuisine	RDC	0,000 m ²	0,000 m ²
Dégagements	RDC	0,000 m ²	0,000 m ²
Salle n°1	1er SS	18,032 m ²	0,000 m ²
Bureau n°2	1er SS	17,622 m ²	0,000 m ²
Placard n°2	1er SS	1,164 m ²	0,760 m ²
Bureau n°3	1er SS	31,660 m ²	0,000 m ²
Bureau n°4	1er SS	11,399 m ²	0,000 m ²
Bureau n°5	1er SS	15,855 m ²	0,000 m ²
Salle n°2	1er SS	9,561 m ²	0,000 m ²
Palier	1er	0,000 m ²	0,000 m ²
Bureau n°6	1er	0,000 m ²	0,000 m ²
Salle d'eau/WC	1er	0,000 m ²	0,000 m ²
Bureau n°7	1er	0,000 m ²	0,000 m ²
Salle d'eau	1er	0,000 m ²	0,000 m ²
Bureau n°8	1er	0,000 m ²	0,000 m ²
Total		105,293 m²	0,760 m²


JUSTIFICATION DES SURFACES DEDUITES

Pièce ou Local	Etage	Surface Hors Carrez	Justification
Placard n°2	1er SS	0,760 m ²	Hauteur < 1,80 m
Total		0,760 m²	

Annexes & Dépendances	Etage	Surface Hors Carrez
Toiture	Extérieur	0,000 m ²
Facade	Extérieur	0,000 m ²
Total		0,000 m²

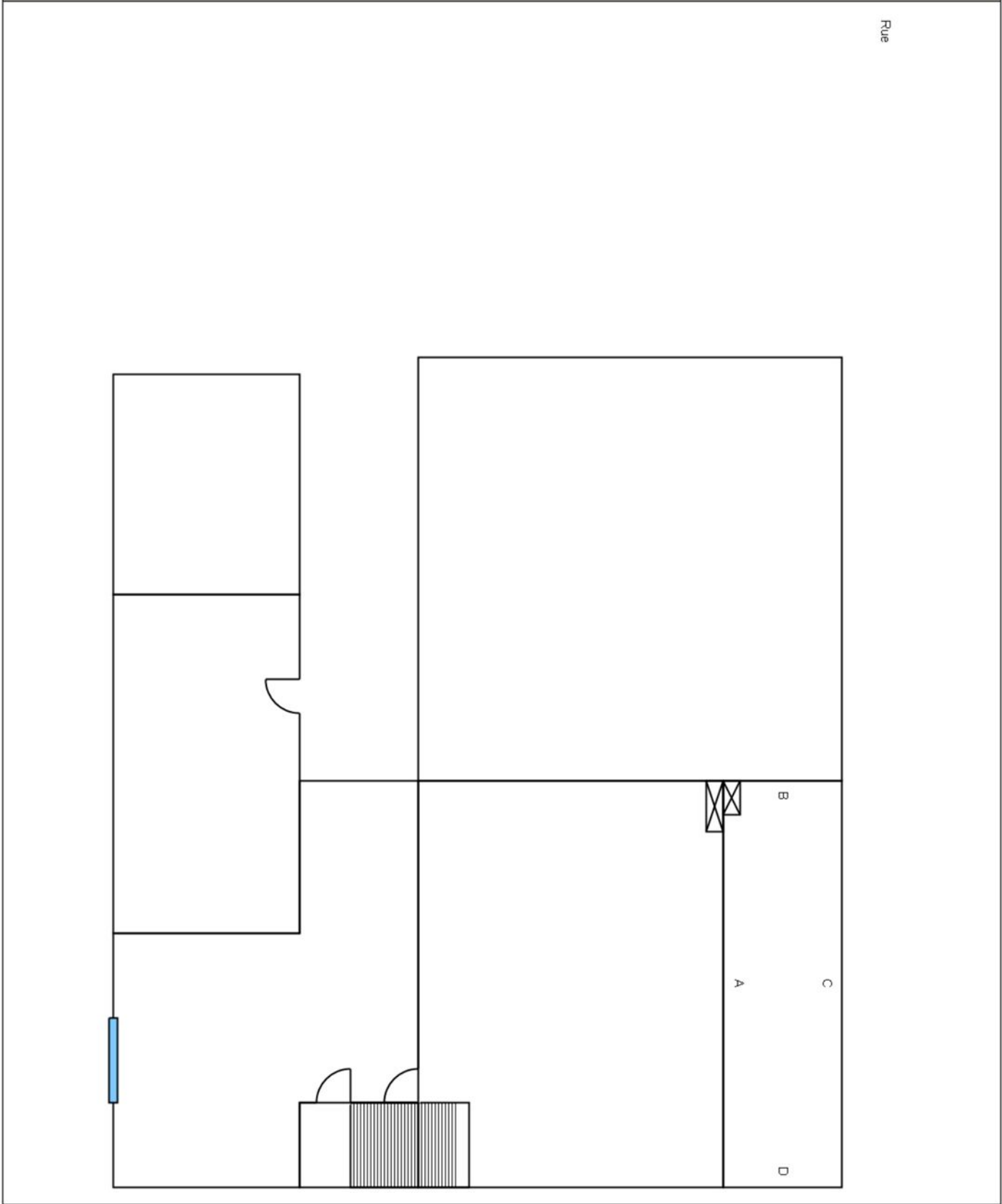
La présente mission rend compte de l'état des superficies des lots désignés à la date de leur visite. Elle n'est valable que tant que la structure et la disposition des pièces ne sont pas transformées par des travaux. La vérification de la conformité au titre de propriété et au règlement de copropriété n'entre pas dans le cadre de la mission et n'a pas été opérée par le technicien. Le présent certificat vaut uniquement pour le calcul de la surface totale. Le détail des surfaces ne vous est communiqué par EXIM EXPERTISES IMMOBILIERES qu'à titre indicatif.

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

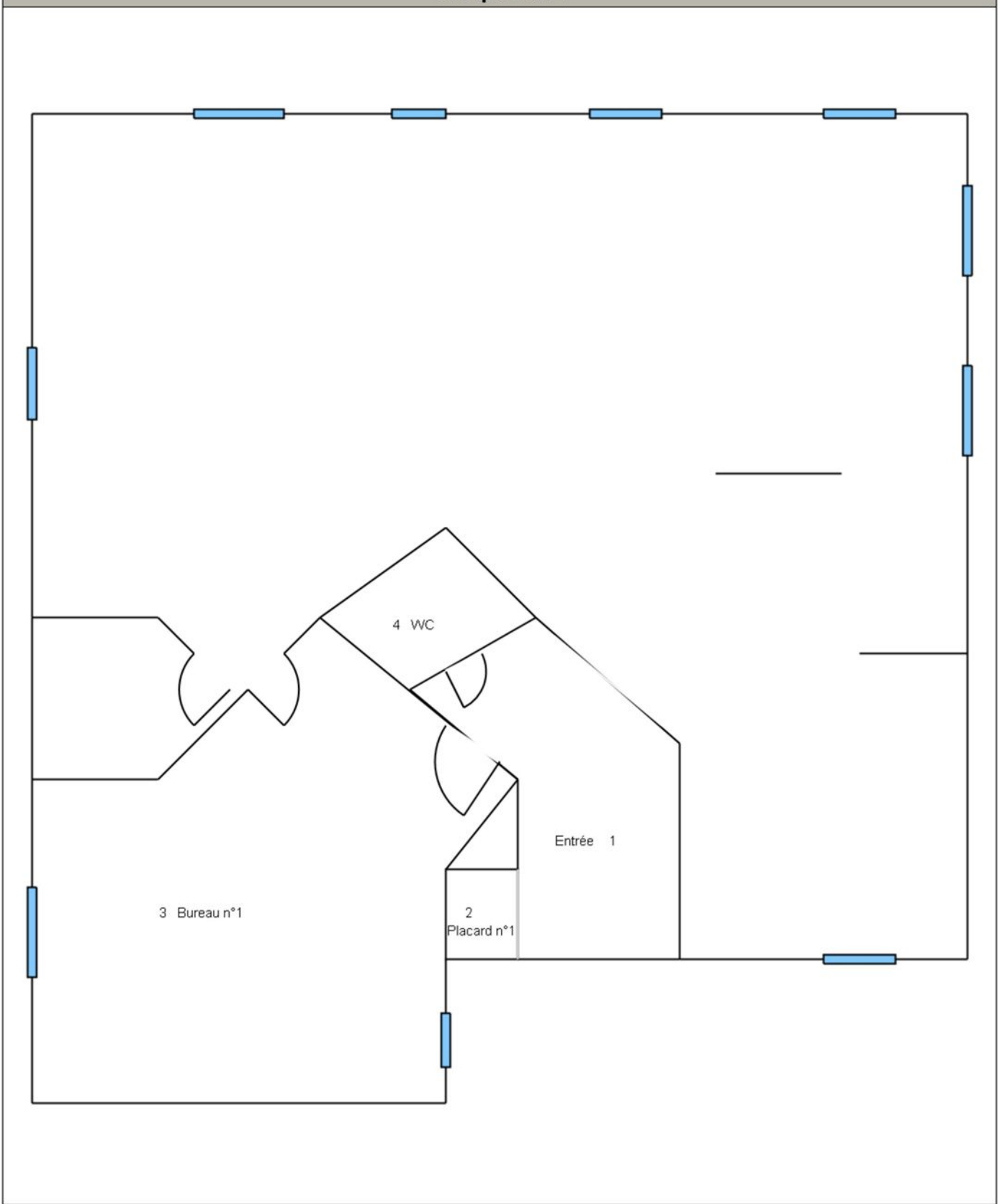
Le Technicien : Olivier ROJ	à LENS, le 06/03/2026
 Olivier ROJ	Nom du responsable : Jeannotte Guy-Philippe

DOCUMENTS ANNEXES

Croquis N°1



Croquis N°2



Croquis N°3

